

COMPÉTITION D'ESCRIME
JEUX OLYMPIQUES 2016 à Rio de Janeiro

FORMULE, PLACEMENT ET TIRAGE AU SORT

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Formule avec élimination directe intégrale :

1) Les compétitions individuelles des armes ayant une compétition par équipes, qui réuniront environ 35 tireurs par arme, et les compétitions individuelles des armes n'ayant pas de compétition par équipes, qui réuniront vraisemblablement 33 ou 34 tireurs par arme, se dérouleront dans un tableau d'élimination directe de 64 incomplet.

2) L'ordre initial des tireurs sera établi selon le dernier classement officiel de la FIE.

3) Dans le cas où des tireurs qualifiés ne figureraient pas dans le classement officiel de la FIE et/ou seraient classés ex æquo, la FIE procédera à un tirage au sort préalable comme suit :

- Un tirage au sort sera tout d'abord effectué pour les tireurs classés ex æquo ;
- Un tirage au sort sera ensuite effectué pour les tireurs qui ne figurent pas dans le classement officiel de la FIE.

4) Dès que tous les tireurs auront un classement initial, un tirage au sort par tranches de deux sera effectué du premier tireur au dernier tireur.

Ces tirages au sort auront lieu le 4 août 2016 à partir de 10h00, zone de compétition de l'escrime, dans la Carioca Arena 3 du Parc olympique de Barra.

5) Les épreuves individuelles se dérouleront en élimination directe intégrale et le match pour la 3e place sera disputé.

ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

1) Les équipes seront classées en fonction du Classement officiel par équipes de la FIE à chaque arme. Si des équipes sont classées ex æquo, elles seront départagées par un tirage au sort.

2) Les équipes seront placées dans un tableau d'élimination directe de 8 complet, ou bien de 16 incomplet, en fonction du nombre d'équipes participantes. Les équipes conserveront leur place initiale sans tirage au sort.

L'équipe du pays organisateur sera placée dans le tableau d'élimination directe en fonction de sa place dans le dernier Classement officiel par équipes de la FIE dans l'arme concernée.

3) Les épreuves par équipes se dérouleront en élimination directe intégrale et les places de 5 à 8 seront disputées.

COMPÉTITION D'ESCRIME
JEUX OLYMPIQUES 2016 à Rio de Janeiro

PROCÉDURES DE REMPLACEMENT AUX JEUX OLYMPIQUES POUR LES
COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

Les équipes auront la possibilité de remplacer un tireur dans les deux cas suivants :

- 1) pour blessure
- 2) pour raisons tactiques : avant ou pendant la rencontre

Une fois qu'un remplacement a été effectué pour l'une des raisons ci-dessus, aucun remplacement supplémentaire ne peut avoir lieu, pour quelque motif que ce soit.

1) Procédure d'accréditation des athlètes remplaçants

Les CNO peuvent désigner un athlète remplaçant dans chaque compétition par équipes pour laquelle ils se sont qualifiés. Les CNO ayant droit à un athlète remplaçant doivent transmettre à Rio2016 une demande d'accréditation pour chaque remplaçant avant la date limite fixée par Rio2016, et en transmettre une copie à la FIE.

Les athlètes remplaçants recevront une carte d'accréditation de catégorie P en tant qu'athlètes remplaçants. Cette carte leur permettra d'accéder aux sites d'entraînement et de compétition de l'escrime uniquement.

Avant la date limite des inscriptions nominatives, les CNO doivent confirmer auprès de Rio2016 le nom de tous leurs athlètes qualifiés et désigner les remplaçants auxquels ils ont droit pour les compétitions par équipes.

Accès aux sites

Les athlètes remplaçants bénéficiant d'une accréditation P n'ont accès aux sites d'entraînement et de compétition que d'un seul sport (escrime).

Les personnes accréditées P ont le droit d'entrer dans le Village olympique et d'accéder au système de transport des athlètes.

2) Remplacement pour cause de blessure

Les circonstances dans lesquelles l'un des membres d'une équipe peut être remplacé en cas de blessure sont décrites dans les *Règles d'organisation* de la FIE, titre deuxième, chapitre 6, section 0.44, point 11.

Le texte ci-après définit les règles spéciales pour le remplacement des athlètes blessés lors des compétitions par équipes des Jeux Olympiques de Rio 2016.

Un athlète blessé pourra être remplacé soit par un tireur déjà accrédité, soit par un athlète remplaçant dûment désigné par son CNO conformément au processus stipulé dans la clause 1) ci-dessus. La FIE procédera au remplacement comme suit :

a) Vérification de la blessure de l'athlète accrédité : Sur le site, le ou les délégués médicaux de la FIE examinent personnellement et physiquement l'athlète après qu'il se soit blessé et avant qu'il ne quitte le site. Au moins un délégué médical doit être constamment présent sur le site pendant la compétition, afin d'être en mesure d'accomplir cette tâche dans le délai imparti.

En dehors du site, un rapport de blessure, signé par le délégué médical responsable du site sur lequel la blessure s'est produite (par exemple le site d'entraînement ou le village), doit être transmis par le capitaine d'équipe au(x) délégué(s) médical(aux) de la FIE dès que possible après l'incident.

Après avoir soigneusement constaté le type et le degré de gravité de la blessure, le ou les délégués médicaux de la FIE déterminent si la blessure justifie le retrait du tireur de la compétition par équipes. Le Directoire technique fournit un Formulaire de remplacement dans une équipe, dont la partie « médicale » doit être signée par le ou les délégués médicaux de la FIE.

L'identification de la blessure par le(s) délégué(s) médical(aux) de la FIE sera définitive. Leur décision sera sans appel.

b) Le remplaçant est présent sur le site et prêt à tirer sans retarder la compétition par équipes.

c) Le Directoire technique remet au capitaine d'équipe un Formulaire de remplacement dans une équipe servant à confirmer le remplacement de l'athlète blessé. Le capitaine d'équipe doit remplir ce formulaire et le retourner au Directoire technique. Le formulaire est ensuite transmis au personnel chargé des résultats.

Une fois le personnel chargé des résultats informé, la compétition reprend là où elle s'était arrêtée lorsque la blessure s'est produite.

d) Il ne sera autorisé qu'un seul remplacement par équipe pendant toute la compétition. Les athlètes remplacés ne peuvent réintégrer leur équipe ni pour la rencontre en question, ni pour le reste de la compétition.

3) Remplacement pour des raisons tactiques

Les circonstances dans lesquelles l'un des membres d'une équipe peut être remplacé pour des raisons tactiques sont décrites dans les *Règles d'organisation* de la FIE, titre deuxième, chapitre 6, section o.44, point 10.

Les règles spéciales suivantes seront appliquées lors des Jeux Olympiques de Rio 2016 et prévaudront sur le règlement ci-dessus, lorsque cela sera spécifié.

Le remplacement pour raison tactique peut être effectué avant le début d'une rencontre ou pendant la rencontre. Il est définitif. **Les athlètes remplacés ne peuvent réintégrer leur équipe ni pour la rencontre en question, ni pour le reste de la compétition.**

Un athlète pourra être remplacé par un athlète remplaçant dûment désigné par son CNO conformément au processus stipulé dans la clause 1) ci-dessus. La FIE procédera au remplacement comme suit :

Avant le remplacement, le capitaine d'équipe avertit le Directoire technique et fournit la preuve que le remplaçant est prêt à tirer sans occasionner de retard dans la compétition.

Dans ce cas, le Directoire technique remet au capitaine d'équipe un Formulaire de remplacement dans une équipe. Le capitaine d'équipe doit remplir ce formulaire et le retourner au président du Directoire technique. Le formulaire est ensuite transmis au personnel chargé des résultats avant le début du match. Le Directoire technique doit signaler le remplacement au capitaine d'équipe de l'équipe adverse et à l'arbitre de la rencontre.

COMPÉTITION D'ESCRIME
JEUX OLYMPIQUES 2016 à Rio de Janeiro

Conseils en matière d'équipements pour les délégations et code vestimentaire des entraîneurs

1) Procédure

- La taille de la veste électrique portée par le tireur est contrôlée par le Délégué à l'arbitrage lors du contrôle des armes, avant la présentation.
- Veuillez noter qu'aucune réclamation concernant la taille de la veste électrique ne sera acceptée sur la piste après que les tireurs ont quitté la zone de contrôle des armes de la chambre d'appel.
- Les protège-poitrine ne seront pas autorisés lors des compétitions masculines.
- La conformité aux règlements des sous-cuirasses sera également vérifiée.

2) Les tireurs

Le tireur doit se présenter dans la chambre d'appel tout à fait prêt à tirer. Il doit porter son gant et son fil de corps doit être relié à son arme et à l'appareil sans fil.

- Toutes les fermetures éclairs doivent être fermées. Les lacets doivent être soigneusement attachés et les chaussettes doivent être conformes aux règlements. Les cheveux longs doivent être solidement attachés de manière à éviter qu'ils ne se détachent à un quelconque moment du match et pour assurer un positionnement correct du masque sur la tête.
- Le tireur doit se rendre à la présentation avec l'arme qu'il a prévu d'utiliser pour le match. Aucun changement d'arme avant le début du match ne sera autorisé.
- Le tireur doit porter son masque sous son bras lors de la présentation, afin d'être prêt à tirer immédiatement.
- Il est demandé aux tireurs de se présenter dans la chambre d'appel sans gadgets ni équipements autres que l'équipement d'escrime.

3) Équipements de rechange dans le sac d'escrime

Les équipements de rechange ci-dessous sont obligatoires :

3 armes supplémentaires

1 fil de corps supplémentaire

1 gant supplémentaire

1 veste électrique supplémentaire avec le nom correct imprimé au dos (fleuret et sabre)

1 masque supplémentaire avec fil (pour le fleuret et le sabre)

4) Code vestimentaire pour les entraîneurs

Les entraîneurs doivent porter le survêtement long de leur CNO. Les tee-shirts ne sont pas autorisés.